HISTOIRE

LE CALENDRIER RÉPUBLICAIN : UN MARQUEUR DE LA RÉGÉNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ SOUS LA RÉVOLUTION

Michel LAURENCIN*

RÉSUMÉ :
Le calendrier républicain, l'école de la République, la déchristianisation et le culte de l'Être suprême, l'instauration des fêtes civiques constituent pour les Jacobins les outils pour changer la nature de l'homme et enfanter un « nouveau peuple ». La création du calendrier républicain, en lieu et place du calendrier institué en 1582 par Grégoire XIII et la nouvelle computation des années, des mois et des jours sont des marqueurs de cette régénération voulue par la Convention montagnarde.

SUMMARY:
The Republican calendar, the Republican school, dechristianization, the Cult of the Supreme Being and the establishment of patriotic celebrations constituted for the Jacobins tools to change human nature and give rise to a "new people". The creation of the Republican calendar taking the place of the Gregorian calendar established in 1582 and the new calculation of years, months and days were indicators of this regeneration desired by the Montagnard Convention.

Quand les États généraux du royaume se proclament Assemblée nationale le 17 juin 1789, puis Assemblée nationale constituante le 9 juillet, la réorganisation du pays, des institutions et de la société apparaît comme un défi. A l'époque des réformes sous la première Révolution de 1789 à 1791

* Archiviste de l'Académie de Touraine.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine, tome 28, 2015, p. 61-85.

succède bientôt celle de la régénération de la société par la Convention de 1792 à 1794.

La chute de la royauté le 10 août 1792 et la proclamation de la République le 21 septembre 1792 sont le signal d'une révolution dont le but est de « changer l'homme » dans ses comportements et ses sensibilités. Cette sorte de « révolution culturelle » prend plusieurs formes sous les Jacobins comme autant d'ambitions pour faire naître le citoyen républicain vertueux, l'homme nouveau enfin régénéré.

LES AMÉNAGEMENTS DU CALENDRIER GRÉGORIEN

L'instauration du calendrier grégorien

Bien avant la Révolution, le principe d'une réforme du calendrier avait germé dans les esprits. L'année 1582 marqua la révision du calendrier julien instauré dans l'Empire depuis 46 avant J.-C. Il s'agissait de compenser, par rapport au calendrier julien, un retard de dix jours sur les dates des équinoxes, depuis le concile de Nicée (325) et de rétablir la concordance entre l'équinoxe de printemps et le 21 mars calendaire. Dix jours furent donc supprimés. Le nouveau calendrier instauré par Grégoire XIII, entré en vigueur dans la plupart des États catholiques le vendredi 15 octobre 1582 permit de fixer définitivement au 21 mars l'équinoxe de printemps pour déterminer la date de Pâques selon les prescriptions du premier concile de Nicée en 325. Dans le calendrier grégorien, le 15 octobre succéda immédiatement au 4 octobre 1582.

Les années de la Liberté

Au lendemain de la prise de la Bastille naît l'idée de dater l'année 1789 de « l'An I de la Liberté ». Il faut toutefois attendre le décret de l'Assemblée législative du 2 janvier 1792 pour que le début de l'ère de la liberté soit officiellement fixé au 1er janvier 1789, afin de mettre fin à une interprétation fixant le début au 14 juillet 1789 : *« Tous les actes publics, civils, judiciaires et diplomatiques porteront l'inscription de l'ère de la Liberté. »*

L'an IV de l'ère de la Liberté a commencé le 1er janvier 1792». La décision, qui ne modifie alors en rien le découpage de l'année solaire en douze mois, ni le nom des mois, ni celui des jours, peine cependant à entrer dans les mœurs. Si le *Moniteur* du 14 juillet 1790, jour de la Fête de la Fédération, faisant fonction de journal officiel, date pour la première fois son numéro du *« 1er jour de la seconde année de la Liberté »*, ce n'est que le 27 avril 1792 que la *Gazette de France* adopte la nouvelle appellation (an 4e de la Liberté), tout en l'associant encore, comme le Moniteur, à celle du calendrier grégorien.

Les années de la Liberté et de l'Égalité

Après l'insurrection parisienne du 10 août 1792, prodrome à la proclamation de la République le 21 septembre par la Convention, la Révolution met à l'honneur l'égalité, *« parce que l'égalité la plus parfaite,* déclare Collot d'Herbois devant l'Assemblée législative le 5 août 1792*, est la base de nos principes politiques »*[1]. Lors de la séance du 11 août, le ton est donné par Chabot pour qui *« dans la terre de l'égalité, la loi doit raser toutes les têtes coupables, mêmes celles qui sont assises sur le trône »*[2]. Vergniaud, le 13 août, porte le débat à un niveau inattendu, qui disserte sur la forme et la position du fauteuil du président de l'Assemblée : *« J'ajouterai que la forme en carré long et la position du fauteuil du président,* déclare-t-il devant ses collègues, *en établissant une division physique dans la salle, ont peut-être contribué à y amener une division morale et pourraient encore, lorsqu'il est devenu si nécessaire de réunir les opinions, favoriser dans une nouvelle assemblée l'introduction de l'esprit de parti »*[3].

Quelques jours plus tard, Roland, ministre de l'Intérieur, dans une adresse aux corps administratifs, déclare que *« les habitants de la capitale ont prouvé le contraire dans la journée du 10, et il n'y a plus de doute sur l'objet*

---

1. La *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 6 août 1792, séance de l'Assemblée du 5 août, dans *Réimpression de l'ancien Moniteur, seule histoire authentique et inaltérée de la Révolution française depuis la réunion des États généraux jusqu'au Consulat (mai 1789-novembre 1799) avec des notes explicatives, tome treizième, Assemblée législative*, Paris, Henri Plon, 1862, p. 336.

2. La *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 13 août 1792, séance de l'Assemblée du 11 août.

3. La *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 15 août 1792, séance de l'Assemblée du 13 août.

de nos efforts et de nos combats : c'est le triomphe de l'égalité. La Révolution vient de s'achever, hâtons-nous d'assurer ses bienfaisants effets. Nos représentants ont juré la liberté, l'égalité, elles ne doivent plus être séparées désormais, c'est pour elles que vous devrez les faire exécuter »[4]. Roederer, procureur général syndic de la Seine, célèbre à l'Assemblée le 22 août *« l'égalité, sœur et compagne inséparable de la liberté »*[5].

La mise à l'honneur de l'égalité, aux côtés de la liberté, modifie pour un temps la présentation des dates du calendrier. Pour la première fois, le 21 août 1792, la *Gazette nationale ou le Moniteur universel* retient la triple computation *« mardi 21 août 1792, l'an quatrième de la Liberté, et le premier de l'Égalité »* (fig. 1).

C'est la même règle qui est retenue par certains prêtres jureurs. Au Mans, lors d'un baptême le 1er septembre, le curé mentionne : *« l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt onze, de la Liberté le 4e, de l'Égalité le 1er, le premier septembre, a été baptisée par soussigné Marie-Louise… »* Mais ni le nom des mois, ni le découpage des semaines et de l'année ne sont en rien modifiés, la base de référence demeurant encore le calendrier grégorien.

Les années de la République

Le sort de cette double datation est cependant rapidement scellé. Dès sa première séance, le 21 septembre 1792, la Convention, sur la proposition de l'évêque jureur Grégoire, élu du département de Loir-et-Cher pour qui *« Toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivaient que de chair humaine »* et dont *« les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans »*, abolit la royauté et proclame la République. Le lendemain, le décret du 22 septembre 1792 porte que « tous les actes publics seront dorénavant datés de l'an premier de la République ».

Le procès-verbal de la séance de la Convention du 22 septembre relate qu'un membre proposa de joindre à l'an de la République celui de l'ère de la

4. La *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 19 août 1792, séance de l'Assemblée du 17 août.

5. La *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 22 août 1792.

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

N° 234. *Mardi* 21 Aout 1792. — *L'an quatrième de la Liberté, et le premier de l'Égalité.*

POLITIQUE.

RUSSIE.

La grande duchesse est sur le point d'accoucher. On attend sa délivrance pour réunir, à ce que l'on appellera des réjouissances publiques, la célébration des fêtes relatives à la conclusion de la paix avec la Porte ottomane.— On a célébré le 5 de ce mois l'anniversaire du couronnement de Catherine ; et l'impératrice a marqué ce grand jour par les infâmes récompenses qu'elle a distribuées aux satellites de sa cour, qui ont commandé à l'expédition de la Pologne. Aux uns elle a donné des décorations et des grades ; elle a gratifié les autres de quelques centaines de paysans..... Les généreuses troupes de la république polonaise sont insolemment qualifiées de factionnistes.... On ne peut pas prévoir encore à quelle époque les Russes croiront avoir à rougir de pareilles faveurs, pour des triomphes semblables.

POLOGNE.

Varsovie, le 28 *juillet.* — Les Russes sont aux portes de cette capitale. Déjà ils ont occupé le faubourg de Prague. Aussitôt après la publication de l'armistice, le

On fait aussi marcher contre la France des barbares ramassés sur les frontières de la Croatie et de l'Esclavonie ; on les a enrégimentés sous le nom de corps franc de Michalowitz; 1,300 de ces hommes ont passé le 29 juillet par Kempten pour se rendre à l'armée du Rhin ; ils sont armés d'un sabre énorme et d'une carabine; leur uniforme est gris, avec collet et revers rouges; la culotte est à la hongroise.

La feuille de Neuwied, connue par l'impudeur de son aristocratie, convient ingénument, dans le n° 31, que M. de Breteuil avait fait le projet de fomenter en France la guerre civile, en excitant les amis des deux chambres contre les jacobins, et qu'il s'était flatté par ce moyen de rétablir la monarchie sur l'ancien pied.

Il est très certain que le cercle de Franconie n'a cédé aux instances des cours de Vienne et de Berlin que bien malgré lui. Dans sa déclaration, où il accède à l'association des cercles, il a dit expressément que malgré son épuisement, il était prêt à faire tout ce qui serait en son pouvoir pour maintenir la tranquillité intérieure et pour repousser des attaques extérieures. Ce langage prouve assez que la force seule a pu entraîner les cercles dans une guerre aussi contraire à leurs intérêts.

Fig. 1 : La *Gazette nationale* du 21 août 1792 et la triple computation grégorienne, liberté, égalité.

Liberté ; cet amendement fut rejeté et on ne retint que la computation républicaine. Dès le 24 septembre 1792, la *Gazette Nationale ou le Moniteur Universel* est datée de l'an 1er de la République (fig. 2).

Cette nouvelle datation ne figure toutefois que comme un ajout, sans exclure celle du calendrier grégorien, qui n'est pas encore abolie et avec laquelle elle cohabite. L'abbé Siéyès, en juin 1793, reconnaît que *« le temps n'est pas venu de faire des changements dans la division de l'année : nos habitudes, nos rapports si multipliés avec les habitudes des peuples environnants et des siècles qui ont immédiatement précédé le nôtre se présentent comme une masse trop importante à remuer »*.

L'ADOPTION DIFFICILE DU CALENDRIER RÉPUBLICAIN

Lors de la séance du 20 décembre 1792, la Convention décréta, sur la proposition d'un de ses membres, que le Comité d'instruction publique présen-

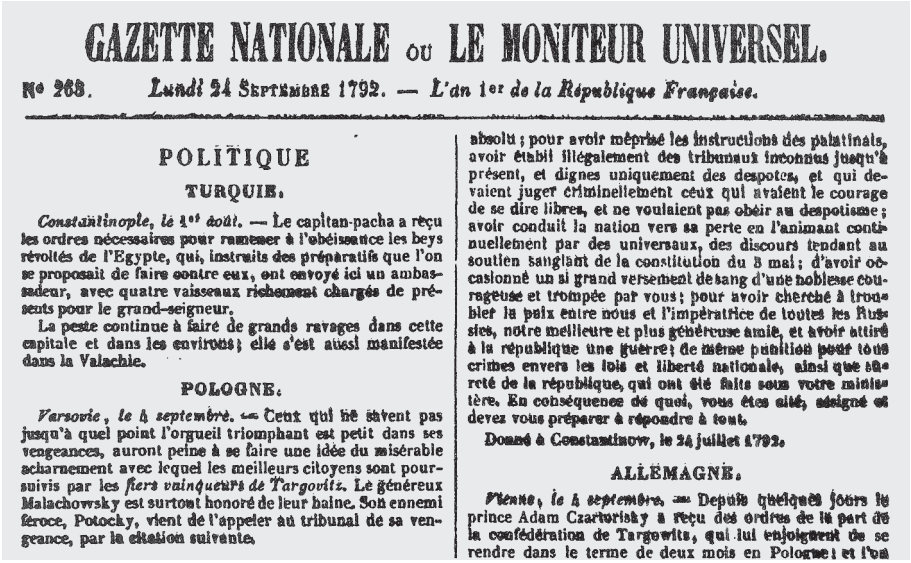

GAZETTE NATIONALE ou LE MONITEUR UNIVERSEL.

N° 268. Lundi 24 Septembre 1792. — L'an 1er de la République Française.

POLITIQUE

TURQUIE.

Constantinople, le 1er août. — Le capitan-pacha a reçu les ordres nécessaires pour ramener à l'obéissance les beys révoltés de l'Egypte, qui, instruits des préparatifs que l'on se proposait de faire contre eux, ont envoyé ici un ambassadeur, avec quatre vaisseaux richement chargés de présents pour le grand-seigneur.

La peste continue à faire de grands ravages dans cette capitale et dans les environs; elle s'est aussi manifestée dans la Valachie.

POLOGNE.

Varsovie, le 4 septembre. — Ceux qui ne savent pas jusqu'à quel point l'orgueil triomphant est petit dans ses vengeances, auront peine à se faire une idée du misérable acharnement avec lequel les meilleurs citoyens sont poursuivis par les *fiers vainqueurs de Targovitz*. Le généreux Malachowsky est surtout honoré de leur haine. Son ennemi féroce, Potocky, vient de l'appeler au tribunal de sa vengeance, par la citation suivante.

absolu; pour avoir méprisé les instructions des palatinats, avoir établi illégalement des tribunaux inconnus jusqu'à présent, et dignes uniquement des despotes, et qui devaient juger criminellement ceux qui avaient le courage de se dire libres, et ne voulaient pas obéir au despotisme; avoir conduit la nation vers sa perte en l'animant continuellement par des universaux, des discours tendant au soutien sanglant de la constitution du 3 mai; d'avoir occasionné un si grand versement de sang d'une noblesse courageuse et trompée par vous; pour avoir cherché à troubler la paix entre nous et l'impératrice de toutes les Russies, notre meilleure et plus généreuse amie, et avoir attiré à la république une guerre; de même punition pour tous crimes envers les lois et liberté nationale, ainsi que sûreté de la république, qui ont été faits sous votre ministère. En conséquence de quoi, vous êtes cité, assigné et devez vous préparer à répondre à tout.

Donné à Constantinow, le 24 juillet 1792.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 4 septembre. — Depuis quelques jours le prince Adam Czartorisky a reçu des ordres de la part de la confédération de Targowitz, qui lui enjoignent de se rendre dans le terme de deux mois en Pologne; et l'on

Fig. 2 : La *Gazette nationale* du 24 septembre 1792 et première computation républicaine.

tera, dans le plus bref délai, *« un rapport sur les avantages que doit procurer à la France l'accord de son ère républicaine avec l'ère vulgaire »*. Il ne s'agissait donc pas, à l'origine, d'une exclusion de *« l'ère vulgaire »* (le calendrier grégorien) au profit d'un unique calendrier (le calendrier républicain). Créé par l'Assemblée législative le 14 octobre 1791, composé de vingt-quatre membres, ce comité réunissait mathématiciens et physiciens (Charles-Gilbert Romme, Gaspard Monge, Joseph-Louis Lagrange, Lazare Carnot), naturalistes (Bernard-Germain de Lacépède), philosophes (Nicolas de Condorcet, Joseph Lakanal), peintres (Jacques-Louis David), poètes (André Chénier), etc. C'est de cette commission qu'est issu, en décembre 1792, un groupe de travail réunissant autour du mathématicien Lagrange quatre conventionnels : Romme (rapporteur), Guyton de Morveau (chimiste), Claude-Joseph Ferry (professeur de génie militaire), Charles-François Dupuis (mathématicien et astronome).

En fait, ce groupe de travail renonça à l'idée d'un accord entre le calendrier grégorien et l'ère républicaine au profit du calendrier républicain et le rapport demandé par la Convention ne fut jamais rédigé. L'idée, il est vrai, s'inspirait d'un projet antérieur.

Un ancêtre du calendrier républicain

En 1788, qu'il nomme « l'An I de la Raison », Sylvain Maréchal, athée, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, plus tard membre de la conjuration des Égaux aux côtés de Gracchus Babeuf, avait publié son *Almanach des Honnêtes Gens*[6]. Les noms de savants, hommes de lettres, bienfaiteurs de l'humanité remplacent ceux des saints. Au 1er mars, il fixe la fête de Moïse ; Jésus-Christ y coudoyait Helvétius et Kepler. L'année commençait le 1er mars (le mois Princeps) et s'achevait en février (Duodécembre). L'auteur de ce calendrier instituait plusieurs fêtes : celles de l'Amour le 31 mars, de l'Hyménée au commencement de l'été le 31 mai, de la Reconnaissance en automne le 31 août, de l'Amitié en hiver le 31 décembre et la fête des Grands Hommes aémères (dont on ignore les dates de naissance et de décès) le 31 janvier. Le 7 octobre 1788, le Parlement de Paris condamnait Maréchal à trois mois de prison et ordonnait la lacération et le brûlement de l'Almanach. Le jugement était sans appel : *« On est indigné de voir Moïse rangé dans la même classe que Mahomet. Hobbes, Spinoza, Voltaire et Fréret sont surpris d'être honorés comme Bossuet, Pascal, Fénelon et Bourdaloue. Socrate et Platon ne sont pas plus recommandables qu'Épicure et Démocrite ; Spartacus est égal à Cicéron ; Caton n'est pas plus vertueux que l'assassin de Jules César ; Vespasien ressemble à Marc-Aurèle ; Titus est mis en parallèle avec Cromwell, et Julien se trouve à côté de l'empereur Trajan…*

Cet assemblage monstrueux de personnages choisis dans l'étendue des siècles, ce rapprochement de noms également célèbres ou fameux, cette réunion enfin des hommes qui ont fait la gloire et les délices de la terre avec ceux qui ont fait la honte et le malheur de l'humanité annonce le projet formé depuis longtemps d'anéantir, s'il était possible, la religion chrétienne, par le ridicule qu'on veut répandre sur ses plus zélés défenseurs… Quel blasphème d'associer le nom de notre divin Sauveur, Dieu et homme tout ensemble, le seul objet de notre culte et de notre adoration, à une multitude d'idolâtres et même de scélérats ! »

---

6. *Almanach des Honnêtes Gens*, par M. P. Sylvain Maréchal, publié à Paris en 1788 et réimprimé à Nancy en 1836, d'après un imprimé original, joint à l'arrêt du Parlement de Paris du 7 janvier 1788 qui condamnait cet almanach à être brûlé, Nancy, Veuve Hissette, 1836.

Le débat et l'imbroglio sur le début de l'année de l'ère républicaine

Très tôt, le débat porta sur la fixation du début de l'année républicaine. Le 17 mai 1790 est publiée dans la *Gazette nationale ou le Moniteur universel* une lettre adressée à l'astronome Jérôme Lalande. *« Il a toujours paru fort bizarre, à moi et à beaucoup d'autres,* écrit cet auteur anonyme, *que l'on ait fait commencer l'année au 1er janvier, qui n'est ni l'époque d'un équinoxe, ni celle d'un solstice, ni celle de l'arrivée du soleil dans un signe, ni le commencement d'une saison. Le premier jour de l'année doit figurer, ce me semble, le premier jour de l'existence du monde ; or, est-il probable que le monde ait commencé au milieu de l'hiver ? Le printemps n'offre-t-il pas an contraire le tableau de la régénération de la nature, et par conséquent l'idée de la création ? Le printemps doit donc être le commencement de l'année, et les anciens étaient, je crois, plus sages que nous, quand ils la faisaient arriver mois de mars. Mais ce n'est pas au 1er mars, non plus, que je voudrais placer le renouvellement de l'année; ce serait, ou à l'équinoxe qui arrive du 18 au 19 de ce mois, on plutôt encore au 20, qui est le commencement du printemps, et le moment où le soleil entre dans le Bélier. C'est aussi vers ce temps où se sont ouverts les états-généraux à qui nous devons la révolution actuelle; époque qu'il serait convenable d'éterniser.*

Le mois d'avril alors ouvrirait l'année, et ce serait un rapport de plus avec son nom, qui vient, comme on sait, du verbe aperire, signifiant ouvrir. On verrait l'année se renouveler avec bien plus de joie, si elle amenait avec elle la belle saison : les pluies et les frimas de janvier ne rappellent que des idées douloureuses de dépérissement, qui ne servent point à la morale, et ne font qu'affliger la mémoire. Faut-il y ajouter une considération qui pourra paraître futile, mais qui n'est pourtant pas à dédaigner ? Ce sont les visites. L'espèce de contrainte avec laquelle on les fait, dans une saison incommode, semble influer sur le sentiment dont on est animé. Tout paraît glacé alors au moral comme au physique. Dans le printemps, au contraire, l'âmee s'ouvre à la joie, et la joie est favorable aux sentiments affectueux. On est plus disposé aux vertus et à la bienveillance quand on se sent aise et heureux… L'égalité des poids et des mesures a sans doute une utilité plus étendue que ce que je propose ; mais il ne me paraît pas indifférent, pour la gloire même de l'Assemblée nationale, d'associer la régénération de l'année avec celle du bonheur

public ». L'auteur y suggère, en bonne logique, de fixer le début de l'année à l'équinoxe de printemps, le 20 ou 21 mars ; par souci de simplicité, l'intervenant proposait que ce changement commençât *« au 1er avril 1789, nouveau style, et serait nommé l'ère de la liberté. »*

Devant ses collègues, le conventionnel Manuel, le 31 décembre 1791, soutient la protestation de la citoyenne Debure qui demandait que *« le calendrier du Français Libre »* fixât le début de l'année au 21 septembre 1792 et non pas au 1er janvier 1793[7]. Deux jours plus tard, la Convention fait droit à cette demande en adoptant le décret du 2 janvier 1793 ainsi rédigé : *« La Convention nationale, sur la proposition d'un de ses membres, décrète que la seconde année de la République datera du premier janvier 1793 »*. *De facto*, ce décret, à portée rétroactive, fixait au 22 septembre 1792, an I de la République, le début de l'ère républicaine.

Le 20 septembre 1793, Romme, au nom du groupe de travail, présente à la Convention un premier projet de calendrier. Il n'est qu'en partie approuvé le 5 octobre par l'assemblée qui, le même jour (16 vendémiaire an II), prend le décret fixant que *« l'ère des Français compte de la fondation de la République qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la balance, à neuf heures dix-huit minutes trente secondes du matin pour l'Observatoire de Paris »* (article 1er). En même temps, *« l'ère vulgaire est abolie pour les usages civils »* (article 2). Mais, faute d'accord, la Convention n'a pas pu adopter toute la nomenclature des mois que Romme proposait. Dès le 6 octobre, un décret précisait que les décrets seront datés du quantième du mois seulement, sans faire mention de la décade.

---

7. On lit en effet dans *La Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 3 janvier 1793 : *« La citoyenne Debure offre à la Convention l'almanach national. Cet almanach qui, quand il était à la royale, ne renfermait, selon Fontenelle, que des vérités, commence par une erreur. Il date de la deuxième année de la République, comme si la République datait du jour de la Circoncision. Le calendrier du Français libre est du 21 septembre »* (séance de la Convention du 31 décembre 1792). Aux Archives nationales figure la mention de deux pétitions adressées à la Convention nationale, et relatives à une réforme du calendrier l'une ; (F^{17}, carton 1033, nº 328 ; la pièce manque), signée Cazeaux, et datant de décembre 1792, demandait que l'année commençât le 21 septembre, et que les douze mois de l'année portassent les noms de douze citoyens français morts en agissant pour la liberté et l'égalité ; l'autre (mentionnée seulement dans la Notice des pièces renvoyées au Comité, sous le nº 309 ; date non indiquée, la pièce manque), est de François de Neufchâteau, président du département des Vosges qui demande qu'on ouvre un concours et qu'on décerne un prix pour un calendrier civil digne d'avoir cours dans la République.

De surcroit, la fixation du début de l'ère républicaine, qui revient à l'ordre du jour, est de nature à troubler les calculs des meilleurs mathématiciens. Car, revenant sur son décret du 2 janvier 1793 qui fixait au 1er janvier 1793 le début de la seconde année de la République, le nouveau décret du 5 octobre dispose que tous les actes datés de l'an II, passés entre le 1er janvier et le 21 septembre 1793 doivent être considérés comme appartenant à la première année de la République ! Dès lors, l'article 4 dispose que *« la première année de la République française a commencé à minuit 22 septembre 1792 et a fini à minuit séparant le 21 du 22 septembre 1793 »*. La deuxième année voit ainsi son point de départ fixé au 22 septembre 1793 à minuit.

Pour l'élaboration de ce calendrier, Romme s'entoura de conseils. Le 12 janvier 1793, il s'était adressé à l'Académie des Sciences pour solliciter les avis de plusieurs de ses membres, dont les célèbres astronomes Joseph-Jérôme Lefrançois de Lalande, Alexandre-Guy Pingré et Jean-Dominique Cassini[8]. Lalande protesta contre l'idée d'adopter un nouveau calendrier qui constituerait selon lui une nouvelle sottise après celle commise par la réforme de Grégoire XIII[9].

Ce fut en vain ; en 1799, en préfaçant un poème de Michel de Cubières dédié au calendrier républicain, Lalande, tout en rappelant son intervention, devait émettre un jugement sans appel sur le travail de Romme : *« Vous savez, mon cher citoyen et frère*[10]*, que ce fut moi principalement que le comité d'instruction publique de la Convention consulta lorsqu'il fut question d'établir un nouveau calendrier à la place du calendrier grégorien… Le député Romme fit un rapport bien sec sur le nouveau calendrier. Fabre d'Églantine en fit un agréable et fleuri. »* Et Lalande de poursuivre : *« Je m'opposai d'abord à tout changement de calendrier mais voyant que le comité* [Romme et Dupuis] *était décidé, je m'occupai à faire un calendrier commode, Pingré et moi choisissons 12 mois égyptiens. »* Élève de Lalande, Jean-Baptiste-Joseph Delambre n'est guère moins critique à l'égard de la commission présidée par

8. FROECHLÉ (Michel), « À propos du calendrier républicain : Romme et l'astronomie » dans *Annales historiques de la Révolution française*, nº 304, 1996.

9. MONTUCLA (Jean Étienne), *Histoire des mathématiques, tome IV, achevée et publiée par Jérôme Lalande*, Paris, Henri Agasse, an X.

10. La lettre fut publiée en introduction à l'ouvrage intitulé *Le calendrier républicain, poème précédé d'une lettre du citoyen Lalande*, Paris, J.G. Mérigot et J.B. Chemin, an VII. Lalande et Cubières, francs-maçons, étaient, comme bon nombre de leurs collègues de l'Académie des Sciences membres de la loge *Les Neuf-Sœurs* fondée par Lalande en 1776.

Romme ; il confirme l'opposition de Borda, de Lalande et de la sienne au sein de l'Académie des Sciences, tout en déplorant l'incapacité à faire fléchir une commission *« qui comptait au nombre de ses membres des partisans fanatiques de ce calendrier »*[11].

Des discussions « byzantines » sur la dénomination des mois, des décades et des jours

À la lecture des débats, on mesure l'embarras et la confusion qui s'emparent de la Convention lors de sa séance du 20 septembre 1793 présidée par l'abbé Grégoire : *« On discute les noms des mois ; on propose les noms des signes du zodiaque. On les rejette. On rejette également la proposition de donner aux mois les noms des hommes qui ont servi la liberté et qui ont fait des lois, parce qu'on craint les idoles. Un troisième membre propose de donner aux mois des noms tirés des phénomènes de la nature et des travaux de la campagne. On n'arrête rien sur cet objet et on ajourne »*.

Une partie du projet présenté par Romme est alors rejeté, qui estimait que *« tout citoyen, tout ami de la patrie et des arts qui la font fleurir, doit s'entourer journellement des attributs de l'industrie et de la liberté »*. À l'évidence, l'appellation des jours comme la Pique, la Cocarde, le Bonnet, le Canon, le Repos n'emporta guère l'adhésion des conventionnels, pas plus que celle

	Romme	Justification
1	Niveau	Symbole de l'égalité
2	Bonnet	Symbole de la liberté
3	Cocarde	Symbole des couleurs nationales
4	Pique	Symbole de l'arme de l'homme libre
5	Charrue	Symbole de l'instrument de nos richesses terriennes
6	Compas	Symbole de l'instrument de nos richesses industrielles
7	Faisceau	Symbole de la force qui naît de l'union
8	Canon	Symbole de nos victoires
9	Chêne	Symbole de l'emblème de nos générations et symbole des vertus sociales
10	Repos	

11. DELAMBRE (Jean Baptiste Joseph), *Histoire de l'astronomie moderne*, tome 1, Paris, veuve Agasse, an X.

des mois comme la République, le Jeu de Paume, la Bastille, la Montagne, etc.

Faute d'un consensus quant à la nomenclature à adopter, la Convention, par son décret du 5 octobre 1793, s'en tenait donc à l'essentiel : une année divisée en douze mois de trente jours chacun et cinq jours complémentaires pour compléter l'année ordinaire ; chaque mois divisé en trois décades, les mois, les jours de la décade désignés simplement par premier, second, troisième, etc ; la période bissextile de quatre ans appelée la franciade.

Année	Mois	Jours
12 mois de 30 jours : vendémiaire brumaire frimaire nivôse pluviôse ventôse germinal floréal prairial messidor thermidor fructidor	3 décades de 10 jours : primidi duodi tridi quartidi quintidi sextidi septidi octidi nonidi décadi	10 heures de 100 minutes chaque heure divisée en dixièmes et centièmes à compter du 1er vendémiaire an III – 22 septembre 1794 (non appliqué et abrogé, loi du 18 germinal an III – 7 avril 1795)
5 ou 6 jours complémentaires sans-culottides : primidi : *Jour de la Vertu* duodi : *Jour du Génie* tridi : *Jour du Travail* quartidi : *Jour de l'Opinion* quintidi : *Jour des Récompenses* sextidi : *Jour de la Révolution*		

Tout bien considéré, Romme ne faisait que plagier pour partie le calendrier nilotique de l'Égypte pharaonique apparu dès le troisième millénaire avant notre ère, qui découpait l'année en douze mois de trente jours et cinq jours additionnels épagomènes, chaque mois étant divisé en trois décades et chaque jour en vingt-quatre heures ; toutefois, le conventionnel retenait quatre saisons au lieu des trois du calendrier nilotique : *Akhit* (inondation), *Perit* (émergence des terres), *Shemou* (chaleur).

Les discussions, au cours des séances suivantes, reflétant les divisions entre les factions au sein de la Convention, furent animées, puisqu'on touchait aux symboles mêmes de la République. Pierre-Louis Bentabole, député du

Bas-Rhin et ami de Marat, traduisant sans doute le sentiment de lassitude, estima même le 5 octobre *« que la Convention nationale, en fixant l'ère française, a fait assez et qu'elle doit s'arrêter. »* Il trouva inutile et même dangereux de changer les subdivisions du temps et leur dénomination. *« Lorsque Mahomet,* déclara-t-il, *conquérant et législateur, donna une autre ère aux peuples soumis à sa puissance, son but fut de les séparer du reste des hommes et de leur inspirer un respect superstitieux pour le culte qu'il leur prescrivait. Notre but,* conclut-il, *est contraire à celui de cet imposteur ; nous voulons unir tous les peuples par la fraternité… Je demande qu'on ajourne le reste du projet ».*

Le même jour, Duhem plaida pour une nomenclature simplifiée : *« Citoyens, ne faites pas comme le pape de Rome ; il remplit son calendrier de saints ; et quand il en survient de nouveaux, il ne sait plus où les placer. Sous ce point de vue seul, je vous invite à renoncer à la dénomination morale et je vous propose de vous en tenir à la dénomination ordinale, qui est la plus simple… Craignez de fournir un aliment à la sottise des fanatiques à venir ; craignez qu'ils ne se servent un jour des emblèmes dont vous surchargerez votre calendrier, pour en faire l'objet d'un culte superstitieux… Je vote pour nommer les divisions du temps par leur ordre numérique ».*

Son collègue Antoine-Louis Albitte, député de la Seine Inférieure, soutenu par Romme, rétorqua que *« si jamais la liberté périt, toutes nos institutions périront avec elle ; mais elle doit régner éternellement : il faut donc que les enfants apprennent à prononcer les noms de toutes les vertus qui doivent la soutenir. Je demande que le tableau moral soit conservé ».* Romme rappela alors que dans son projet le second jour de la décade s'appellerait le jour des Époux. Non sans malice, Albitte répondit que *« tous les jours sont les jours des Époux »* (on rit et on applaudit). La Convention adopta alors les dénominations morales.

Joseph Lebon, député du Pas-de-Calais, souligna aussitôt le ridicule de ces dénominations et conseilla de les abandonner : *« D'ailleurs,* plaida-t-il, *la difficulté de surcharger sa mémoire de tant de noms fera conserver les anciens et vous aurez manqué votre but ».* Il demanda à ses collègues de rapporter le décret. Revenant une fois de plus sur sa décision, la Convention se déjugea et décida de rapporter son premier décret adopté quelques instants plus tôt pour en revenir à la dénomination ordinale des mois, des jours et des décades.

De tergiversations en atermoiements, on trouva encore que cette dénomination, sous couvert de simplicité, péchait par sa sécheresse et son anonymat. La Convention renvoya le projet pour un nouvel examen. Romme se remit au travail et élabora de nouveaux projets, tous aussi surprenants les uns que les autres… Face à de telles confusions itératives, l'appréciation de l'historienne Mona Ozouf trouve ici sa pleine justification : *« fruit de l'étroite circonstance politique et la débordant pourtant, contenant des dispositions incongrues et cependant emblématiques de la régénération révolutionnaire, le calendrier révolutionnaire est un objet plein de contradictions. »*[12]

Le 18 octobre 1793, Romme présente à la Convention, qui les adopte, son projet d'instruction sur le nouveau calendrier et une nouvelle rédaction des articles sur la division du temps : l'année est répartie en douze mois de trente jours avec cinq complémentaires ; le mois est divisé en trois décades et le jour en dix heures, chaque heure en dix parties, chaque minute en cent secondes. La Convention étendait ainsi au découpage de l'année les principes du nouveau système métrique décimal récemment adopté par son décret du 1er août 1793 et confortait le principe déjà énoncé par d'Alembert dans son article de l'*Encyclopédie*[13] : *« Il serait très à souhaiter que toutes les divisions, par exemple de la livre, du sou, de la toise, du jour, de l'heure, etc., fussent de 10 en 10 ; cette division rendrait le calcul beaucoup plus aisé et plus commode, et serait bien préférable à la division arbitraire de la livre en 20 sous, du sou en 12 deniers, du jour en 24 heures, de l'heure en 60 minutes, etc. »*

Mais la nomenclature des jours proposée par Romme est rejetée. C'est ce que rapporte le *Journal des Débats*, en rendant compte de la séance : *« Romme soumet à la Convention une nomenclature pour désigner les noms de la décade.* […] *Le premier jour serait "primile", le second "bisile" et ainsi de suite.* […] *Les oreilles des auditeurs ne paraissent pas agréablement flattées par ces sons. On avait également proposé de dire "primedi" et ainsi de suite. Cette proposition n'est pas plus heureuse.* […] *D'autres membres, qu'on assigne aux jours et aux mois des noms qui se lient avec des idées*

12. OZOUF (Mona), « Calendrier », dans *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988.

13. Article « Décimal » rédigé par La Chapelle, d'Alembert, Boucher d'Argis dans *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, tome 4, 1751, p. 668-670.

morales, ou présentent des images puisées dans ce que la nature a de plus riant. Pour atteindre ce but, on propose une commission composée de Romme, Fabre d'Églantine, David, Chénier ». Déjà, le 5 octobre, Fabre d'Églantine, député de Paris, auteur de la chanson *Il pleut, il pleut bergère* avait proposé « *de donner à chaque jour le nom des plantes que produit alors la nature, et des animaux utiles : ce serait un moyen d'instruction publique* ».

La nomenclature définitive proposée par Fabre d'Églantine

On se remit une fois de plus à la tâche… Le 18 octobre, il est décidé qu'une nouvelle commission sera chargée de proposer un nouveau projet. Il s'agit de fondre, dans un seul décret, tous les décrets déjà rendus sur l'ère de la République, la fixation du début de l'année et les nouvelles dénominations.

Le 24 novembre 1793 (4 frimaire an II), enfin, sur la proposition de Fabre d'Églantine, la Convention adopte le décret relatif au nouveau calendrier que présente Romme au nom de la commission[14]. On retient le découpage de l'année en douze mois de trente jours et cinq jours complémentaires (les jours sans-culottides). Les mois sont divisés en trois décades ; une nouvelle dénomination des jours est décidée : *primidi*, *duodi*, etc, *décadi*. L'innovation introduite par Fabre d'Églantine est d'avoir affecté aux jours le nom d'une plante ou d'un arbre (colchique, noisetier, etc.), d'un animal (cheval, pintade, etc.) et au décadi celui d'un instrument agricole (tonneau, fourche, etc.). Mais Fabre, auteur en août 1777 d'un hymne à la nature avec son poème intitulé *L'histoire naturelle et son étude dans le cours des saisons*, ne survivra guère longtemps à son œuvre : le 5 avril 1794 (sextidi 16 germinal an II, jour baptisé « laitue »), sa tête tombe sous le couperet de la guillotine (fig. 3).

---

14. Séance de la Convention 4 frimaire an II, 24 novembre 1793 : « *Un membre* [Romme] *présente, au nom du Comité d'instruction publique, conformément au décret du 19 brumaire, une refonte de tous les décrets rendus sur l'ère, le commencement et l'organisation de l'année, ainsi que la nomenclature du calendrier ; la rédaction est adoptée par la Convention nationale ainsi qu'il suit :* [texte du décret] » (La *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 6 frimaire an II, 26 novembre 1793).

En réalité, deux décrets sont adoptés le 4 frimaire an II, l'un sur « *l'ère, le commencement et l'organisation de l'année et sur les noms des jours et des mois* » ; l'autre « *qui adopte la nouvelle rédaction et la refonte des décrets rendus sur le calendrier républicain* ».

ANNUAIRE RÉPUBLICAIN.

AN 2.

VENDÉMIAIRE.			BRUMAIRE.			FRIMAIRE.			NIVOSE.			PLUVIOSE.			VENTOSE.		
Primidi.	1	Raisin.	Primidi.	1	Pomme.	Primidi.	1	Raiponse.	Primidi.	1	Tourbe.	Primidi.	1	Lauréole.	Primidi.	1	Tussilage.
Duodi.	2	Safran.	Duodi.	2	Céleri.	Duodi.	2	Turneps.	Duodi.	2	Houille.	Duodi.	2	Mousse.	Duodi.	2	Cornouiller.
Tridi.	3	Châtaigne.	Tridi.	3	Poire.	Tridi.	3	Chicorée.	Tridi.	3	Bitume.	Tridi.	3	Fragin.	Tridi.	3	Violier.
Quartidi.	4	Colchique.	Quartidi.	4	Betterave.	Quartidi.	4	Nèfle.	Quartidi.	4	Soufre.	Quartidi.	4	Perce-neige.	Quartidi.	4	Troène.
Quintidi.	5	Cheval.	Quintidi.	5	Oie.	Quintidi.	5	Cochon.	Quintidi.	5	Chien.	Quintidi.	5	Taureau.	Quintidi.	5	Bouc.
Sextidi.	6	Balsamine.	Sextidi.	6	Heliotrope.	Sextidi.	6	Mâche.	Sextidi.	6	Lave.	Sextidi	6	Laurier thym.	Sextidi.	6	Asaret.
Septidi.	7	Carotte.	Septidi.	7	Figue.	Septidi.	7	Choufleur.	Septidi.	7	Terre végétale.	Septidi.	7	Ama-Douvier.	Septidi.	7	Alaterne.
Octidi.	8	Amaranthe.	Octidi.	8	Scorsonnère.	Octidi.	8	Miel.	Octidi.	8	Fumier.	Octidi.	8	Mézéréon.	Octidi.	8	Violette.
Nonidi.	9	Panais.	Nonidi.	9	Alizier.	Nonidi.	9	Genièvre.	Nonidi.	9	Salpêtre.	Nonidi.	9	Peuplier.	Nonidi.	9	Marceau.
Décadi.	10	Cuve.	*Décadi*	10	Charrue.	*Décadi.*	10	Pioche.	*Décadi.*	10	Fléau.	*Décadi.*	10	Cognée.	*Décadi.*	10	Bêche.
Primidi.	11	Pomme de terre	Primidi.	11	Salsifis.	Primidi.	11	Cire.	Primidi.	11	Granit.	Primidi.	11	Ellébore.	Primidi.	11	Narcisse.
Duodi.	12	Immortelle.	Duodi.	12	Macre.	Duodi.	12	Raifort.	Duodi.	12	Argile.	Duodi.	12	Brocoli.	Duodi.	12	Orme.
Tridi.	13	Potiron.	Tridi.	13	Topinambour.	Tridi.	13	Cèdre.	Tridi.	13	Ardoise.	Tridi.	13	Laurier.	Tridi.	13	Fumeterre.
Quartidi.	14	Réséda.	Quartidi.	14	Endive.	Quartidi.	14	Sapin.	Quartidi.	14	Grès.	Quartidi.	14	Avelinier.	Quartidi.	14	Velar.
Quintidi.	15	Ane.	Quintidi.	15	Dindon.	Quintidi.	15	Chevreuil.	Quintidi.	15	Lapin.	Quintidi.	15	Vache.	Quintidi	15	Chèvre.
Sextidi.	16	Belle-de-nuit.	Sextidi.	16	Chervi.	Sextidi.	16	Ajonc.	Sextidi.	16	Silex.	Sextidi.	16	Buis.	Sextidi.	16	Épinards.
Septidi.	17	Citroujlle.	Septidi.	17	Cresson.	Septidi.	17	Cyprès.	Septidi.	17	Marne.	Septidi.	17	Lichen.	Septidi.	17	Doronic.
Octidi.	18	Sarrasin.	Octidi.	18	Dentelaire.	Octidi.	18	Lierre.	Octidi.	18	Pierre à chaux.	Octidi.	18	If.	Octidi.	18	Mouron.
Nonidi.	19	Tournesol.	Nonidi.	19	Grenade.	Nonidi.	19	Sabine.	Nonidi.	19	Marbre.	Nonidi.	19	Pulmonaire.	Nonidi.	19	Cerfeuil.
Décadi.	20	Pressoir.	*Décadi.*	20	Herse.	*Décadi.*	20	Hoyau.	*Décadi.*	20	Van.	*Décadi.*	20	Serpette.	*Décadi.*	20	Cordeau.
Primidi.	21	Chanvre.	Primidi.	21	Bacchante.	Primidi.	21	Érable-sucre.	Primidi.	21	Pierre à plâtre.	Primidi.	21	Thlaspi.	Primidi.	21	Mandragore.
Duodi.	22	Pêche.	Duodi.	22	Azerole.	Duodi.	22	Bruyère.	Duodi.	22	Sel.	Duodi.	22	Thimèle.	Duodi.	22	Persil.
Tridi.	23	Navet.	Tridi.	23	Garance.	Tridi.	23	Roseau.	Tridi.	23	Fer.	Tridi.	23	Chiendent.	Tridi.	23	Cochléaria.
Quartidi.	24	Grénesienne.	Quartidi.	24	Orange.	Quartidi.	24	Oseille.	Quartidi.	24	Cuivre.	Quartidi.	24	Traînasse.	Quartidi.	24	Paquerette.
Quintidi.	25	Bœuf.	Quintidi.	25	Faisan.	Quintidi.	25	Grillon.	Quintidi.	25	Chat.	Quintidi.	25	Lièvre.	Quintidi.	25	Thon.
Sextidi.	26	Aubergine.	Sextidi.	26	Pistache.	Sextidi.	26	Pignon.	Sextidi.	26	Étain.	Sextidi.	26	Guède.	Sextidi.	26	Pissenlit.
Septidi.	27	Piment.	Septidi.	27	Macjonc.	Septidi.	27	Liége.	Septidi.	27	Plomb.	Septidi.	27	Noisetier.	Septidi.	27	Silvie.
Octidi.	28	Tomate.	Octidi.	28	Coing.	Octidi.	28	Truffe.	Octidi.	28	Zinc.	Octidi.	28	Ciclamen.	Octidi.	28	Capillaire.
Nonidi.	29	Orge.	Nonidi.	29	Cormier.	Nonidi.	29	Olive.	Nonidi.	29	Mercure.	Nonidi.	29	Chelidoine.	Nonidi.	29	Frêne.
Décadi.	30	Tonneau.	*Décadi.*	30	Rouleau.	*Décadi.*	30	Pelle.	*Décadi.*	30	Crible.	*Décadi.*	30	Traîneau.	*Décadi.*	30	Plantoire.

Fig. 3 : La nomenclature des jours selon Fabre d'Églantine.

Un symbole et un marqueur de la régénération de la France

L'Instruction sur l'ère de la République et sur la division de l'année[15], que la Convention adopte le 24 novembre à l'appui de son décret explicite l'intention des conventionnels : *« Elle* [la Révolution] *veut que la régénération soit complète afin que les années de liberté et de gloire marquent encore plus par leur durée dans l'histoire des peuples que ses années d'esclavage et d'humiliation dans l'histoire des rois. »*

Elle précise que ce calendrier *« doit porter à la fois et l'empreinte des lumières de la nation et le caractère de notre Révolution, par son exactitude, sa simplicité et par son dégagement de toute opinion qui ne serait point avouée par la raison et la philosophie… La Convention nationale vient de décréter que l'ère des Français et la première année de leur régénération ont commencé le jour de l'équinoxe vrai d'automne, qui fut celui de la fondation de la République, et elle a aboli l'ère vulgaire pour les usages civils »*. Le Conventionnel Jean-Baptiste Carrier (l'homme des noyades nantaises) renchérit lorsqu'il déclare : *« Nous ferons un cimetière de la France plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière et de manquer le but que nous nous sommes proposé. »* L'analyse de Mona Ozouf confirme le sens de telles déclarations : *« Le rêve de l'homme nouveau, si central dans la pensée révolutionnaire, supposait bien en effet de détruire les attachements du vieil homme, mais aussi de reconstituer autour du citoyen un réseau aussi dense d'images éclatantes, de gestes contraignants, d'habitudes instructives »*.

Le rejet de toute référence chrétienne au nom de la Raison

L'ère « vulgaire », c'est-à-dire l'ère chrétienne, comme référence au calendrier grégorien, est la victime directe du nouveau calendrier, au moment même où sont adoptées les mesures de déchristianisation du pays à l'initiative de la Commune de Paris : interdiction du port du costume ecclésiastique en dehors des fonctions sacerdotales (12 août), interdiction des processions et manifestations religieuses sur la place publique (16 août), réquisition des

15. Elle a été publiée dans *La Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 27 frimaire an II, 17 décembre 1793.

bronzes d'église pour l'armée (17 août). L'Assemblée législative, par son décret du 14 août 1792, impose à tous les prêtres réfractaires, mais aussi constitutionnels, l'obligation de prêter le nouveau serment de liberté-égalité. Du 2 au 8 septembre 1792, aux Carmes à Paris, mais aussi dans plusieurs villes du pays, plus de 1 000 prêtres sont massacrés[16]. Dans les mois suivants, à la Convention, se succèdent les ecclésiastiques venus remettre et détruire leurs lettres de prêtrise ou présenter leur épouse.

« Vous n'aboutirez à rien si vous ne déchristianisez la Révolution » prédisait déjà Mirabeau peu de temps avant sa mort. Le calendrier républicain s'inscrit directement dans ce programme et ses initiateurs ne dissimulent guère leur intention. *« L'annuaire d'un peuple,* lit-on dans *l'Instruction* adoptée par la Convention le 15 décembre 1793, qui reconnaît la liberté des cultes, *doit être indépendant de toute opinion, de toute pratique religieuse, et doit présenter ce caractère de simplicité qui n'appartient qu'aux productions d'une raison éclairée. »* Fabre d'Églantine, dans le rapport qu'il soumet à la Convention le 3 brumaire an II (24 octobre 1793), n'est pas moins explicite : *« Les prêtres enfin, toujours pour le bénéfice de leur domination, voulaient-ils subjuguer complètement la masse des cultivateurs, c'est-à-dire presque tout le peuple : c'est la passion de l'intérêt qu'ils mettaient en jeu, en frappant la crédulité des hommes par les images les plus grandes… Alors le cultivateur, frappé par la beauté du spectacle et la richesse des images, croyait, se taisait, obéissait, et facilement attribuait à l'imposture des prêtres les miracles de la nature. Telle fut parmi nous l'habileté sacerdotale ; telle est l'influence des images. Les préjugés du trône et de l'Église, les mensonges de l'un et de l'autre souillaient chaque page du calendrier dont nous nous servions… La régénération du peuple français, l'établissement de la République, ont entraîné nécessairement la réforme de l'ère vulgaire… Vous avez réformé ce calendrier ; vous lui en avez substitué un autre… Une longue habitude du calendrier grégorien a rempli la mémoire du peuple d'un nombre considérable d'images qu'il a longtemps révérées, et qui sont encore aujourd'hui la source de ses erreurs religieuses ; il est donc nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance, les réalités de la raison, et au prestige sacerdotal, la vérité de la nature. »*

16. Les estimations diffèrent selon les sources. Un rapport de la Commune de Paris, longtemps resté secret, avance un bilan de 1079 morts.

En termes peu amènes, l'Instruction dénonce l'ère vulgaire qui, *« fut l'ère de la cruauté, du mensonge, de la perfidie et de l'esclavage ; elle a fini avec la royauté, source de tous nos maux »* et, *« pendant dix-huit siècles… n'a presque servi qu'à fixer dans la durée les progrès du fanatisme, l'avilissement des nations, le triomphe scandaleux de l'orgueil, du vice, de la sottise, et les persécutions, les dégoûts qu'essuyèrent la vertu, le talent, la philosophie, sous des despotes cruels ou qui souffraient qu'on le fût en leur nom… La France, jusqu'en 1564, a commencé l'année à Pâques*[17]*. Un roi imbécile et féroce, le même qui ordonna le massacre de la Saint-Barthélemy, Charles IX, fixa le commencement de l'année au 1er janvier, sans autres motifs que de suivre l'exemple qui lui était donné. Cette époque ne s'accorde ni avec les saisons, ni avec les signes, ni avec l'histoire du temps. »*

Dans son *Rapport du Comité de Salut Public sur les idiomes* du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), le conventionnel Barère, surnommé « l'Anacréon de la guillotine » résume ainsi l'œuvre de régénération : *« Vous avez ôté à ces fanatiques égarés les saints par le calendrier de la République ; ôtez-leur l'empire des prêtres par l'enseignement de la langue française ».*

L'intention de Fabre d'Églantine, en publiant son rapport sur le nouveau calendrier sous le titre évocateur de *L'Évangile des républicains*, ne souffre aucune équivoque. *« Je t'annonce un Évangile nouveau,* écrit Salles en rédigeant l'introduction, *le seul qui convienne à l'homme libre, l'Évangile des Républicains… Les sceptres du despotisme et de la superstition se sont brisés devant la raison et la philosophie. Plus de rois, plus de prêtres ; la liberté, l'égalité, la république une, indivisible, ou la mort, voilà ton évangile et le mien »*[18].

Néanmoins, le rejet de toute référence à l'ère chrétienne dissimule assez mal certaines ambiguïtés.

Le besoin d'attribuer à chaque jour du nouveau calendrier un attribut en relation directe avec la nature (Chêne, Tulipe, Laitue, Radis, etc) répond à l'intention de remplacer les noms de saints. C'est cette même démarche que l'on observe lors de la célébration des nouvelles fêtes civiques, quand la

---

17. L'édit de Saint-Germain, donné à Paris en janvier 1563, disposait en son article 39 que *« l'année commence le 1er jour de janvier et ainsi se doit compter en tous actes et écritures »*. Il fut confirmé par la Déclaration de Roussillon du 9 août 1564. La mesure entra en application le 1er janvier 1567.

18. *L'Évangile des Républicains, précédé du rapport fait par le citoyen Fabre d'Églantine sur le nouveau calendrier décrété par la Convention nationale*, Paris, Lallemand, an II.

liturgie révolutionnaire mime, sans guère d'originalité, les rites des célébrations et des processions chrétiennes. Lors de la fête de l'ouverture du temple de la Raison à Tours, le 20 frimaire an II (10 décembre 1793), la montagne surmontée d'une figure ailée tenant une couronne civique remplace l'autel et la croix ; les bustes de Marat, Lepeletier de Saint-Fargeau, Brutus, Jean-Jacques Rousseau, Franklin, Voltaire se substituent aux statues des saints ; la *Déclaration des Droits de l'Homme* remplace les saintes Écritures ; le serment de « vivre libres ou de mourir », la récitation du *Credo* ; les discours du représentant du peuple Guimberteau, l'homélie ; le repas servi dans le temple, la communion ; les jets de fleurs, l'encens et l'eau bénite.

La régénération par l'Égalité

« La Révolution, lit-on dans l'*Instruction*, *a retrempé l'âme des Français, chaque jour elle les forme aux vertus républicaines. Le temps ouvre un nouveau livre à l'histoire; et dans sa marche nouvelle, majestueuse et simple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et pur les annales de la France régénérée. »* C'est au nom de l'égalité que le 31 octobre 1793, un décret révolutionnaire rendit obligatoire le tutoiement, ainsi que l'emploi de *Citoyen* et *Citoyenne* à la place de *Monsieur* et *Madame*.

La fixation de la durée des mois, des décades, du jour, des heures selon les règles décimales apparaît dès lors comme une réponse au précepte d'égalité, qui, selon l'*Instruction* est *« marquée dans le ciel au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée par les représentants du peuple français comme le fondement sacré de son nouveau gouvernement. »* Le symbolisme est prégnant. Dans l'esprit des conventionnels, ce calendrier doit marquer l'ouverture d'une ère nouvelle, celle de la régénération par l'égalité des citoyens, par une référence directe à l'égalité du jour et de la nuit lors des équinoxes.

Les références à la Nature

« Il est donc nécessaire de substituer à ces visions de l'ignorance, les réalités de la raison, et au prestige sacerdotal, la vérité de la nature » écrivait

Fabre d'Églantine dans son rapport du 24 octobre. Cette ode à la nature qui s'inscrit dans la tradition des Lumières, dans la droite ligne du « citoyen de Genève », l'auteur de *Émile ou de l'éducation*, imprime sa marque aux attributs donnés aux jours du calendrier républicain.

Dans son rapport, Fabre en justifie la nécessité en des termes que tout physiocrate pourrait reprendre à son compte : *« Les préjugés du trône et de l'Église, les mensonges de l'un et de l'autre souillaient chaque page du calendrier dont nous nous servions… L'agriculture est l'élément politique d'un peuple tel que nous, que la terre, le ciel et la nature regardent avec tant d'amour et de prédilection. Lorsqu'à chaque instant de l'année, du mois, de la décade et du jour, les regards et la pensée du citoyen se porteront sur une image agricole, sur un bienfait de la nature, sur un objet d'économie rurale, vous ne devez pas douter que ce ne soit, pour la nation, un grand acheminement vers le système agricole, et que chaque citoyen ne conçoive de l'amour pour les présents réels et effectifs de la nature qu'il savoure, puisque pendant des siècles le peuple en a conçu pour des objets fantastiques, pour de prétendus saints qu'il ne voyait pas et qu'il connaissait encore moins… Nous avons pensé que la nation, après avoir chassé cette foule de canonisés de son calendrier, devait y retrouver en place tous les objets qui composent la véritable richesse nationale, les dignes objets, sinon de son culte, au moins de sa culture ; les utiles productions de la terre, les instruments dont nous nous servons pour la cultiver, et les animaux domestiques, nos fidèles serviteurs dans ces travaux ; animaux bien plus précieux, sans doute, aux yeux de la raison, que les squelettes béatifiés tirés des catacombes de Rome.»* (fig. 4).

Par moments, c'est le poète qui semble transparaître dans le conventionnel de la Montagne, impitoyable envers la religion : *« c'est dans le joli mois de mai,* poursuit-il, *c'est au moment où le soleil naissant n'a point encore absorbé la rosée et la fraîcheur de l'aurore, que les prêtres, environnés de superstition et de recueillement, traînaient les peuplades entières et crédules au milieu des campagnes; c'est ainsi que, sous le nom de rogations, leur ministère s'interposait entre le ciel et nous.»* Michel de Cubières[19],

19. *Le calendrier républicain, poème (précédé d'une lettre du citoyen…) par Cubières*, Paris, J.G. Mérigot et J.B. Chemin, an VII.

Vendémiaire *"le mois des vendanges"* *du 22 septembre au 21 octobre*		Brumaire *" le mois des brumes et brouillards"* *du 22 octobre au 20 novembre*		Frimaire *"le mois des frimas et des froids"* *du 21 novembre au 20 décembre*	
Primdi	Raisin	Primdi	Pomme....	Primdi	Raiponce...
Duodi	Safran	Duodi	Céleri....	Duodi	Turneps...
Tridi	Chataîgne	Tridi	Poire....	Tridi	Chicorée...
Quartidi	Colchique	Quartidi	Betterave	Quartidi	Néfle....
Quintidi	CHEVAL	Quintidi	OIE.....	Quintidi	COCHON
Sextidi	Balsamine	Sextidi	Héliotrope	Sextidi	Mâche...
Septidi	Carotte	Septidi	Figue....	Septidi	Chou-fleur...

Fig. 4 : Le nouveau calendrier illustré.

secrétaire de la Commune de Paris, livra ce poème en l'honneur du nouveau calendrier :

« Que ces noms sont heureux ! s'écrie avec transport
Un membre ami des champs, jeune et sensible encor :
Germinal me verra caresser ma Lisette,
Floréal de bouquets orner sa collerette,
Prairial la mener sur de riants gazons,
Messidor avec elle achever mes moissons,
Thermidor près des eaux détacher sa ceinture,
Fructidor lui servir la pêche la plus mûre,
Vendémiaire enivrer ses esprits amoureux,
Brumaire sous un voile abriter ses cheveux,
Frimaire au coin du feu la proclamer vestale,
Nivôse à sa blancheur offrir une rivale,
Pluviôse pour elle affronter les torrents,
Et Ventôse braver les sombres ouragans ».

Les résistances et le retour au calendrier grégorien

Avec la chute de Robespierre et la fin de la Terreur, des critiques à l'égard du nouveau calendrier se font jour. À la barre de la Convention, le 28 juillet 1795, un pétitionnaire n'hésite pas à en demander la suppression au motif que *« personne dans les campagnes ne veut l'employer, qu'il jette de l'embarras dans les affaires et entrave toutes les relations commerciales »*. Le conventionnel modéré Pierre-Joseph-Didier Boissieu surenchèrait en déclarant que *« tôt ou tard, il faudra finir par jeter au feu un calendrier que personne ne veut*. (murmures) ». Son collègue Louis-Marie de La Révellière-Lépeaux, ancien girondin, prend la défense du calendrier en déclarant : *« il n'y a que des ignorants ou des aristocrates qui puissent déclamer contre cette institution qui, toute nouvelle qu'elle est, et faite par des hommes peu estimables, n'en est pas moins de la plus grande utilité ; je demande l'ordre du jour sur la pétition »*[20]. Le 11 août, à la Convention, le représentant de la section de Bonne-Nouvelle de Paris ose exposer que *« le rétablissement de l'ancien*

20. La *Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 15 thermidor an III, 2 août 1795.

calendrier n'est pas moins essentiel : le nouveau n'est connu qu'à Paris, il nous isole de toutes les autres nations (violents murmures). *Viendra-t-on nous dire que nous sommes des aristocrates et des royalistes ?… Oui, s'écrient quelques membres »*[21]. Lalande lui-même considérait *« que les décadis, ou jours de repos, sont trop éloignés les uns des autres. Les gens de la campagne ne peuvent guère travailler dix jours de suite »*[22].

Dès 1795, le débat sur la réforme du calendrier est lancé, dans le cadre du démantèlement des mesures de la Terreur. Le décret du 7 avril 1795 (18 germinal an III) relatif aux poids et aux mesures abroge l'obligation de l'usage de la division décimale du jour et de ses fractions[23]. Le 24 août 1795, un autre décret ordonne que l'appellation de « sans-culottides » donnée aux derniers jours de l'année soit remplacée par celle de « jours complémentaires »[24].

Mais derrière les modifications de forme se dissimulent les débats sur le fond. L'arrêté consulaire du 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800), limite les jours fériés aux seuls décadis en ne les rendant obligatoires qu'aux autorités et aux fonctionnaires et il reconnaît désormais aux simples citoyens le droit de choisir librement leur jour de repos. Avec la conclusion du Concordat entre le Premier Consul Bonaparte et le pape Pie VII le 15 juillet 1801 (26 messidor an IX), la survie du calendrier républicain est désormais compromise. Le dimanche retrouve sa signification de fête religieuse dans le cadre des Articles Organiques du culte catholique et devient le jour de repos des fonctionnaires publics.

C'est à Laplace, devenu sénateur le 24 décembre 1799, qu'il revint de donner le coup de grâce. Lors de la séance du Sénat, le 22 fructidor an III (9 septembre 1805), il présente son rapport sur le projet de sénatus-consulte portant rétablissement du calendrier grégorien ; *« le plus grave inconvénient du nouveau calendrier,* déclare-t-il, *est l'embarras qu'il produit dans nos relations extérieures, en nous isolant, sous ce rapport, au milieu de l'Europe ; ce qui subsisterait toujours, car nous ne devons pas espérer que ce calendrier*

---

21. *La Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 28 thermidor an III,15 août 1795.
22. Voir note 10.
23. Article 22 du décret.
24. Le décret du 4 frimaire an II –24 novembre 1793 (article X) a cependant prévu de placer un jour intercalaire (un sixième), appelé le jour de la Révolution après les cinq jours complémentaires, à la fin de la période bissextile de quatre ans appelée la Franciade.

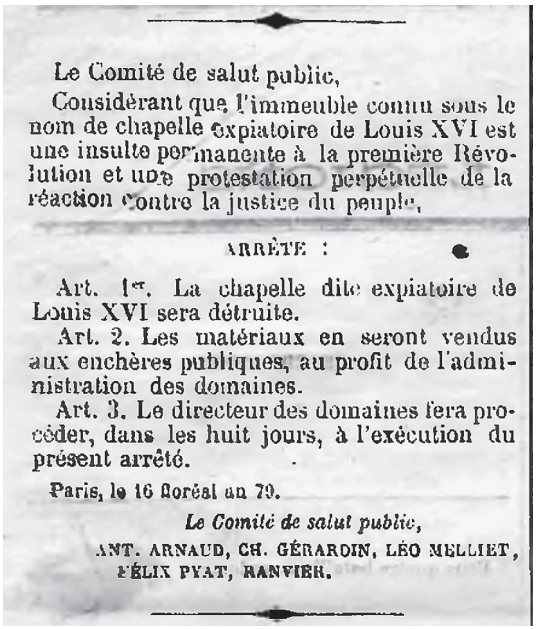

Le Comité de salut public,

Considérant que l'immeuble connu sous le nom de chapelle expiatoire de Louis XVI est une insulte permanente à la première Révolution et une protestation perpétuelle de la réaction contre la justice du peuple,

ARRÊTE :

Art. 1er. La chapelle dite expiatoire de Louis XVI sera détruite.

Art. 2. Les matériaux en seront vendus aux enchères publiques, au profit de l'administration des domaines.

Art. 3. Le directeur des domaines fera procéder, dans les huit jours, à l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 16 floréal an 79.

Le Comité de salut public,

ANT. ARNAUD, CH. GÉRARDIN, LÉO MELLIET, FÉLIX PYAT, RANVIER.

Fig. 5 : Le *Journal officiel* de la Commune de Paris, 6 mai 1871.

soit jamais universellement admis ». Le principe d'intercaler une année bissextile tous les quatre ans, auquel il tient, lui fournit un argument déterminant pour plaider en faveur du retour au calendrier grégorien. Le même jour, ce 9 septembre 1805, un sénatus-consulte impérial abroge le calendrier « français » et rétablit le calendrier grégorien à compter du 11 nivôse an XIV (1er janvier 1806). Il ne survit qu'un moment, quand la Commune de Paris l'utilisa pour dater ses actes publiés dans le *Journal officiel* du 6 mai au 23 mai 1871 : le 6 mai, la décision de démolir la chapelle expiatoire de Louis XVI est datée du 16 floréal an 79 (fig. 5).